



**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2017**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Réunion extraordinaire du lundi 24 avril 2017

- ooOoo -

Le lundi 24 avril 2017, s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une séance plénière extraordinaire du Conseil économique, social et environnemental de la Région Centre-Val de Loire, sous la présidence de Madame Arlette BOSCH (doyenne de l'assemblée) puis de Monsieur Éric CHEVÉE, Madame Marie-Amélie LE FUR.

Étaient présents : Noël ADAM, Pierre ALLORANT, Régine AUDRY, Caroline AUGER, Yves BAIJOT, Alain BARIAUD, Jean-Pierre BARNAGAUD, Murielle BARTHÉLÉMY, Daniel BERNARD, Nathalie BERTIN, Nathalie BLANC, Odile BORDIER, Arlette BOSCH, Jean-Claude BOURQUIN, Jean-Claude BROSSIER, Armelle BRUANT, Alain BRUNAUD, Jean-Paul CARRIÈRE, Joël CARRIGNON, Jean CARSOULE, Éric CHEVÉE, Pierre CHÉZALVIEL, Michel COHU, Jean-Louis CORVAISIER, Hervé COUPEAU, Hugues de BEAUVAIS, Jean-Michel DELAVEAU, Agnès DEMAISON, Jean-Louis DESNOUES, Patrice DUCEAU, Pascal DUPREZ, Joël DURAND, Rose-Marie DUVEAU, Géraldine FERTEUX, Patrick FOUCHER, Jean-Jacques FRANÇOIS, Jean-Marie GADOIS, Florie GAËTA, Bernard GAGNEPAIN, François-Xavier HAUVILLE, Daniel HERLEMONT, Jean-François HOGU, Guy JANVROT, Éric JAVOY, Hubert JOUOT, Alain JUMEAU, Fatim LABIB, Cathy LAFOSSE, Edwige LAUMONIER, Patricia LAUPIN, Yves LAUVERGEAT, Marie-Amélie LE FUR, Annie LEBRUN-GOMBERT, Sylvie LEFEVRE, Chantal LEFRANÇOIS, Alain LEJEAU, Nicolas LEPAIN, Florent LEPRÊTRE, Anne-Gaëlle LESPAGNOL, Jean-Pierre LEVEILLARD, Gérard LIGER, Antonio LORENZO, Gilles LORY, Yves MARINIER, Murielle MARITORENA, Abel MARTIN, Brigitte MAULÉON, Alain MERCIER, Véronique MERCY, Janine MILON, Jean-Paul MOKTAR, Sophie MONESTIER, Jean-Claude MOREAU, Gérard MORIN, Bernadette MOULIN, Jacky PERES, Noémie POUZOL, Martine RICO, Alain ROBERT, Daniel ROBIN, Sébastien ROBRIQUE, Marie-Béatrice ROCHARD, Stéphane ROI, Jean-Claude RONDEAU, René ROSOUX, Alain ROULLÉE, Dominique ROUZIÈS, Dominique SACHER, Patrick UGARTE, Algue VANMAELDERGEM, Jean-Paul VINCENT, Daniel VIORA

Étaient excusés : Gérard BOBIER, Ninó-Anne DUPIEUX, Yves DURET, Christine GONÇALVES, Odile GRANGE, Caroline LAIGNEAU, Dominique PORTE, Didier TORTET

(La séance est ouverte à 9 heures 19, sous la présidence de Madame Arlette BOSCH, doyenne du Conseil économique, social et environnemental régional.)

- ooOoo -

Mme CHASSINE DENIAU.- Mesdames et Messieurs, bonjour.

Il me revient aujourd'hui, en ces circonstances tristement particulières, d'ouvrir cette séance extraordinaire de l'assemblée du CESER Centre-Val de Loire.

J'accueille, et nous accueillons, ce matin Monsieur François BONNEAU, Président de la Région, ainsi que Monsieur Jean-Daniel HECKMANN, Directeur général des services, et Madame Catherine BIDAULT, Secrétaire générale. Monsieur le Préfet est excusé en raison de la période de réserve requise durant les élections.

Nous accueillons par ailleurs aujourd'hui plusieurs nouveaux conseillers récemment désignés par arrêté préfectoral.

Je vous remercie, dès lors que je nommerai chacun d'entre vous, de faire un signe ou de vous lever afin d'être identifié par l'ensemble de l'assemblée :

- Monsieur Nicolas LEPAIN, en remplacement de Madame Guylaine RAFFIN ; il souhaite siéger en 2^{ème} Commission ;
- Monsieur Yves BAIJOT remplacera Monsieur Manuel MARTINEZ et siégera en 3^{ème} Commission ;
- Monsieur François-Xavier HAUVILLE, au titre du SYNDEAC, remplacera Monsieur Fabrice YVRAI et siégera en 1^{ère} Commission ;
- Monsieur Alain JUMEAU remplacera Monsieur Nicolas CHILOFF démissionnaire et siégera en 2^{ème} Commission ;
- un cas particulier : Monsieur Hervé COUPEAU était déjà conseiller CESER au titre de la FRSEA ; démissionnaire, il est nouvellement nommé par le préfet pour remplacer Monsieur Xavier BEULIN au titre de la Chambre régionale d'agriculture ; il siégera en 2^{ème} Commission ;
- Monsieur Florent LEPRÊTRE, au titre de la FRSEA, remplacera Monsieur Hervé COUPEAU démissionnaire et siégera en 3^{ème} Commission.

Conformément à l'article R.4134-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil économique, social et environnemental régional réuni sous la présidence de son doyen, aujourd'hui de sa doyenne, et le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire, procède à l'élection en son sein de son président et des autres membres du Bureau.

Pour ce faire, j'appelle à la tribune la présidente d'âge, Madame Arlette BOSCH, pour assurer la présidence de cette plénière et conduire les différentes élections prévues ce matin, ainsi que Madame Marie-Amélie LE FUR, pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Je souligne d'ores et déjà que Marie-Amélie LE FUR nous quittera vers 11 heures 30 et sera remplacée en tant que secrétaire de séance par Madame Florie GAËTA, et ce, dès lors qu'elle quittera cette fonction.

Je laisse la présidence à Madame BOSCH.

Mme BOSCH, présidente de séance.- Je vous propose, mes chers collègues, de rendre hommage à Monsieur BEULIN.

C'est pour moi un honneur, puisqu'il me revient la responsabilité de présider cette séance, de lui rendre un dernier hommage devant cette assemblée qu'il a présidée tant de fois.

Xavier BEULIN siégeait depuis 1995 au CESER et le présidait depuis 2001.

Je suis certaine que vous partagez avec moi le souvenir d'un homme d'engagement, brillant et respectueux de chacun.

Il était sincèrement convaincu de la place et du rôle de la société civile organisée dans une démocratie renouvelée. Sous sa présidence, il a insufflé un esprit de liberté dans les choix des sujets débattus et dans l'expression de toutes les composantes de notre assemblée.

Xavier BEULIN était un fervent défenseur du CESER comme lieu d'échanges permettant une expression multiple, dépassant les divergences traditionnelles pour bâtir une expression collective, garante de l'intérêt commun. Homme de valeur et de consensus, il souhaitait un CESER initiateur d'idées, propre à contribuer au développement du territoire régional. Il était respecté de tous pour son charisme, ses qualités d'écoute et la confiance qu'il accordait.

Monsieur BEULIN a été un grand président et notre assemblée restera marquée de son empreinte.

J'ajouterai, à titre personnel, l'émotion que je ressens d'occuper ce fauteuil le temps d'une élection, d'où Xavier BEULIN a présidé tant de sessions dans un talent reconnu de tous.

Je vous propose, mes chers collègues, une minute de silence.
(1 mn de silence)

J Mme BOSCH, présidente de séance

Je vous remercie.

Nous allons passer au vif du sujet et je vais vous donner la liste des excusés pour cette séance plénière.

Je remercie d'avance les services du travail intense qu'ils ont fourni pour nous amener à cette séance qui, je l'espère, se passera dans les meilleures conditions possibles.

Les excusés absents : Dominique PORTE, Ninó-Anne DUPIEUX, Odile GRANGE, Caroline LAIGNEAU, Yves DURET, Gérard BOBIER, Didier TORTET et Christine GONÇALVES.

La liste des pouvoirs : Dominique PORTE à Cathy LAFOSSE, Ninó-Anne DUPIEUX à Sébastien ROBLIQUE, Odile GRANGE à Bernadette MOULIN, Caroline LAIGNEAU à Hervé COUPEAU et Gérard BOBIER à Gérard MORIN.

89 personnes sont présentes et 8 absentes, 5 conseillers ont donné un pouvoir. Le nombre de votants s'élève à 81.

Y a-t-il d'autres pouvoirs ?

Nous avons 3 pouvoirs de plus.

La session va se dérouler de telle sorte que nous serons amenés à faire le point de temps en temps.

Le nombre de présents est de 89 et nous avons 6 pouvoirs ; par conséquent, le nombre de votants est de 87 avec les pouvoirs.

Une personne arrive, ce qui nous fait 90 présents et 88 votants, compte tenu des pouvoirs.

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 45.

Dans la salle.- Combien y a-t-il de pouvoirs, s'il vous plaît ?

Mme BOSCH, présidente de séance.- Nous avons 6 pouvoirs, compte tenu desquels le nombre de votants se monte à 88.

Je rectifie : le nombre de présents est de 90 et nous avons 6 pouvoirs, donc le nombre de votants est de 96. La majorité absolue est de 49.

Avant de passer à l'élection, je vais demander à Madame la Directrice de rappeler les articles 1 et 2 du règlement intérieur du CESER. Cela va m'arranger parce que j'ai une voix un peu cassée !

Mme CHASSINE DENIAU.- C'est une relecture utile ce matin des articles 1 et 2 du règlement intérieur.

L'article 1 prévoit que « *outre le/la Président(e), le Bureau du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre est composé de 29 membres dont :*

- *8 vice-président(e)s pouvant recevoir délégation du/de la Président(e) ;*
- *12 Secrétaires ;*
- *les Président(e)s des 4 commissions intérieures définies à l'article 13 ;*
- *le/la Président(e) de la Section prospective ;*
- *le/la Président(e) de la Section « Égalité, mixité et lutte contre les discriminations » ;*
- *le/la Rapporteur(e) général(e) du budget ;*
- *le/la Rapporteur(e) général(e) du plan ;*
- *le/la Rapporteur(e) général(e) de la conjoncture.*

Les entreprises et les organisations syndicales de salariés y sont représentées à égalité. »

L'article 2 dit que « *l'élection du/de la Président(e), puis des autres membres du Bureau a lieu sous la présidence du/de la doyen(ne) d'âge, le/la plus jeune membre faisant fonction de Secrétaire. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. Avant l'ouverture du scrutin, les candidats peuvent faire brièvement une déclaration sur les motifs de leur candidature.*

Les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal dans les conditions fixées par l'article R.4134-12 du Code général des collectivités territoriales.

Ces élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages à ce dernier scrutin, le/la plus jeune est proclamé(e) élu(e).

Pour ces élections, un membre du CESER, empêché d'assister à la séance, peut déléguer son droit de vote à un autre membre du Conseil dans les conditions fixées à l'article 50. »

Mme BOSCH, présidente de séance.- Il m'appartient maintenant de demander aux conseillers ceux qui posent leur candidature pour la présidence du CESER.

Qui pose sa candidature ?

M. CHEVÉE.- Je confirme ma candidature.

Nous sommes convenus avec Yves LAUVERGEAT de ne pas faire d'intervention particulière puisque vous avez eu nos lettres de candidature. Aussi, je me tais pour le moment.

Mme BOSCH, présidente de séance.- Monsieur LAUVERGEAT ?

M. LAUVERGEAT.- Je confirme également ma candidature et je soutiens ce que vient de dire Éric CHEVÉE pour la tenue de cette élection.

Mme BOSCH, présidente de séance.- Nous avons donc deux candidats.

Je vais vous rappeler qu'une enveloppe et des bulletins sur lesquels sont mentionnés les noms des candidats ont été distribués, que des assistantes vont se déplacer avec une urne pour chaque côté de l'hémicycle, soit deux urnes au total, dans un souci de limiter les déplacements pour un gain de temps, par ordre géographique.

Je vais vous demander d'abord si vous êtes d'accord sur ce principe ?

(Approbaton de l'assemblée)

Merci.

Au moment où les assistantes vont passer avec l'urne, ceux qui ont un pouvoir le précisent et votent dans la foulée. Une seconde personne coche le nom des conseillers ayant voté, y compris pour les pouvoirs. Nous allons essayer de gagner du temps de cette manière.

Nous pouvons commencer.

Y a-t-il une observation sur ce procédé ? *(Réponse négative)*

Mme CHASSINE DENIAU.- On me fait signe que l'on nous entend très mal au fond, donc nous allons essayer de parler plus fort.

C'est une pratique un peu particulière afin de limiter les déplacements puisque l'hémicycle doit être rendu à 13 heures. Il nous appartient d'être efficace pour conduire ces élections. Il n'y aura pas d'appel nominatif puisque des personnes vont se déplacer avec une urne pour chacune des parties de l'hémicycle.

Mme BOSCH, présidente de séance.- Nous pouvons débiter.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Tous les conseillers ont-ils voté ? *(Réponse affirmative)*

Marie-Amélie LE FUR, c'est maintenant à vous de commencer le dépouillement.

Mme LE FUR, secrétaire de séance.- L'un de nos collègues vient d'arriver. Nous avons ainsi 91 présents et 6 pouvoirs.

Nous avons bien l'ensemble des bulletins et nous pouvons commencer le dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement)

Mme BOSCH, présidente de séance.- Nous sommes en mesure de vous donner des chiffres, ainsi que les résultats pour ce 1^{er} vote :

- nombre de votants : 97
- bulletin blanc : 1
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 96

- majorité absolue : 49

Monsieur LAUVERGEAT a obtenu 33 voix.

Monsieur Éric CHEVÉE a obtenu 63 voix.

Monsieur Éric CHEVÉE, Rapporteur général du budget, est devenu Président du CESER.

M. le Président.- Madame la présidente de séance, je prends quelques instants la tribune, si vous m'y autorisez, simplement parce que je pense qu'il est mieux pour les remerciements traditionnels de s'exprimer face à l'assemblée plutôt que de ma place où j'aurais eu des conseillers dans le dos.

Je voudrais vous remercier de votre confiance, c'est un moment très important pour moi. Je suis le troisième président de notre assemblée.

Je veux remercier en premier lieu ceux qui m'ont apporté leur confiance ; je pense à mes collègues du 1^{er} Collège qui ont été unanimes à soutenir ma candidature et à s'unir pour assurer une sorte de continuité par rapport au mandat, qui s'est achevé trop vite, de mon prédécesseur. Cependant, pour obtenir ce score, il m'a fallu des soutiens, qui se reconnaîtront, dans le 2^{ème}, le 3^{ème} et le 4^{ème} Collèges. Ce sont ces personnes que je veux remercier particulièrement.

Nous sommes une assemblée non pas élue mais nommée. Pour autant, nous avons montré aujourd'hui que nous pouvions faire vivre la démocratie électorale en son sein.

Je voudrais remercier mon compétiteur, Yves LAUVERGEAT, d'avoir assuré ce rôle de faire vivre dans notre assemblée ces méthodes, ces processus démocratiques qui nous grandissent.

Encore merci, Yves, d'avoir joué le jeu jusqu'au bout.

Mes premiers mots, mes premières pensées vont vers mon prédécesseur Xavier BEULIN. Depuis deux mois, de nombreux hommages lui ont été rendus, mais je voudrais à mon tour honorer sa mémoire.

C'est un témoignage très personnel mais je dois dire que j'étais très impressionné par sa façon de conduire les débats et de présider notamment notre Bureau. Tout le monde a relevé sa capacité d'écoute et celle de synthétiser afin d'obtenir le plus grand nombre de soutiens car il savait que c'était la parole collective du CESER et qu'elle devait être soutenue par le plus grand nombre pour avoir une chance d'être écoutée à l'extérieur. C'est cette méthode et cette façon de pratiquer que je retiendrai de Xavier BEULIN et qui guideront mon action.

Xavier a placé la barre très haut et j'essaierai d'en être le digne successeur, mais j'ai beaucoup appris à le regarder fonctionner à la tête de notre institution.

Nous devons maintenant compléter le Bureau. À cette occasion, je voudrais que nous respections un principe, si vous en êtes d'accord, et vous faire une double proposition.

S'agissant du principe, l'idée est de ne pas modifier, pour les huit mois qui restent de la mandature, les équilibres, les méthodes de travail et les responsabilités de chacun. C'est ce que nous avons en commun avec Yves LAUVERGEAT dans notre projet, dans notre candidature, et je pense qu'il ne faut pas, si proches du terme de la mandature, modifier ces équilibres.

Au cours des discussions que j'ai eues durant les quelques semaines qui viennent de s'écouler, j'ai entendu des revendications.

Je sais que, dans le 1^{er} Collège, nos collègues de l'UPA et les professions libérales ont exprimé certains désirs. Dans le 2^{ème} Collège, notre collègue de la CGC qui nous rejoint, doit aussi exprimer quelques revendications. De la même façon, sur les bancs du 3^{ème} Collège, il y en a eu quelques-uns que je trouve toutes extrêmement légitimes, mais nous sommes bien d'accord pour dire que ce n'est pas le moment, si proches de la fin du mandat, de remettre en cause ces équilibres.

Dès lors, tous ont accepté d'attendre la fin du mandat pour revoir dans quelles conditions nous pourrions ouvrir à ces revendications. Je les remercie d'avoir accepté de patienter quelques mois.

Nous sommes contraints par notre règlement intérieur et par la loi de renouveler deux membres du Bureau et deux fonctions : le président de la 2^{ème} Commission et le Rapporteur général du budget.

Après avoir énoncé ce principe, je vous fais une double proposition.

Nous pourrions faire en sorte d'aller plus vite que prévu. Si c'est possible, Madame la présidente de séance vous fera la proposition de faire une double candidature chaque fois. Pour ce qui est du poste de président de la 2^{ème} Commission et de membre du Bureau, je vous propose, issue du 1^{er} Collège selon l'obligation de notre règlement intérieur, la candidature de Jean-Claude BROSSIER. Je pense qu'elle fait l'unanimité et Jean-Claude aura peut-être l'occasion de s'exprimer. De toute manière, elle est largement partagée.

De la même façon, je vous propose, pour me remplacer au budget et remplacer Xavier BEULIN au Bureau, un agriculteur, Hervé COUPEAU, qui a accepté de reprendre au pied levé la responsabilité de Rapporteur général du budget. Ce n'est pas facile ; c'est un métier que je connais bien, vous le savez, et je remercie Hervé d'accepter de le faire pour la fin de la mandature.

Je continuerai à m'occuper et me préoccuper de ces histoires budgétaires. Je conserverai d'ailleurs la présidence du groupe Budget et Hervé COUPEAU y sera intégré de façon que nous puissions l'aider à construire les avis que nous souhaitons y tenir d'ici la fin de la mandature en matière budgétaire.

Je termine sur ce premier chapitre, tout d'abord, en accueillant les nouveaux membres à mon tour : Nicolas LEPAIN, Yves BAIJOT, François-Xavier HAUVILLE, Florent LEPRÊTRE et Alain JUMEAU, mon collègue de la CCIR ; j'ai d'ailleurs l'impression qu'il faut s'appeler Alain pour représenter la CCIR dans cette assemblée !

Bienvenue à vous ! Vous allez voir que c'est une aventure passionnante d'être conseiller CESER, pour peu que l'on s'investisse dans les travaux. Il faut quelque temps pour bien comprendre les mécanismes mais, une fois qu'on les a bien saisis, c'est un travail passionnant, avec des partages d'expériences tout à fait enrichissants.

La proposition que je vais vous faire pour conclure est que je reviendrai pour quelques interventions après la séquence électorale, que vous allez finir de présider, Madame.

Je souhaite dès maintenant, si c'est possible, si vous en avez envie, que vous vous exprimiez – suivant le temps que nous aurons, les interventions seront évidemment très courtes – sur deux sujets que vous avez à cœur, comme je l'ai constaté ces dernières semaines :

- l'organisation interne de nos travaux : vous aviez des remarques à me faire dans ce domaine, donc si vous voulez vous exprimer, vous pourrez le faire ;
- notre position vis-à-vis de la Région.

Ce sont des questions sur lesquelles beaucoup de débats se sont déroulés ces derniers temps et vous pourrez vous exprimer, si vous le souhaitez.

Vous avez les deux élections et les deux dépouillements pour préparer vos interventions. Faites en sorte qu'elles soient très courtes, de manière que j'aie le temps de vous répondre.

Je vous remercie encore de votre confiance.

Mme BOSCH, présidente de séance.- Il s'agit maintenant de compléter le Bureau.

Je remercie le Président d'avoir déjà donné des pistes qui vont alléger les procédures de vote.

Surtout pour les nouveaux entrants dans notre hémicycle, cela va être un peu compliqué. En effet, dans cette élection pour compléter le Bureau, il nous faut, comme l'a dit le Président, respecter le règlement intérieur mais également garder une certaine souplesse en respectant la volonté éventuelle de chacun de se présenter dans le cadre contraint, tout en étant conscients qu'il ne s'agit pas de tout bouleverser pendant cette période transitoire, à neuf mois du renouvellement.

Selon le candidat élu, des postes peuvent se dégager. Il faut donc faire en fonction des situations et des contraintes imposées par le règlement.

Je vais demander aux conseillers les nouveaux pouvoirs éventuels par rapport à notre premier vote.

Y a-t-il de nouveaux pouvoirs ? *(Réponse négative)*

Nous restons donc sur les mêmes bases.

Je vais donner maintenant la parole à Madame CHASSINE DENIAU qui va vous expliquer les votes qu'il nous reste à faire et surtout rappeler les articles du Code des collectivités locales. Cela va beaucoup m'aider parce que je n'ai vraiment pas de voix aujourd'hui !

Madame CHASSINE DENIAU, si vous voulez bien nous rappeler l'article R.4134-12.

Mme CHASSINE DENIAU.- Merci.

Je souligne une légère modification. Entre les entrées et les sorties, nous essayons de suivre mais ce n'est pas toujours évident. Nous avons toujours 91 présents. Éric JAVOY est arrivé, ce qui implique un pouvoir en moins, et Sylvie LEFEVRE nous a quittés et a donné son pouvoir à Patrice DUCEAU. Les équilibres généraux ne sont pas modifiés : un pouvoir en plus et un pouvoir en moins, ce qui nous fait toujours 6 pouvoirs et 91 présents.

Comme le Président Éric CHEVÉE l'a souligné et Madame BOSCH l'a précisé, les élections qui conduisent à compléter ce Bureau sont encadrées ou contraintes par deux règles essentielles qui sont :

- l'équilibre entre le 1^{er} et le 2^{ème} Collège, d'où la nécessité que les deux conseillers manquants soient issus du 1^{er} Collège ;

- le règlement intérieur qui prévoit que le Bureau est composé de 30 conseillers dont le Président.

Ces deux règles guident les élections qui vont suivre.

Le premier vote concerne le remplacement de Nicolas CHILOFF, aujourd'hui démissionnaire, qui était président de la 2^{ème} Commission et membre du Bureau.

Les candidats potentiels peuvent être soit des membres actuels du Bureau, soit des personnes non-membres du Bureau mais issues du 1^{er} Collège, afin de respecter les équilibres que je viens d'évoquer.

Parmi les membres du Bureau actuel, y a-t-il des candidats à la présidence de la 2^{ème} Commission ? (*Réponse négative*)

Parmi les personnes actuellement non-membres du Bureau, y a-t-il des candidats à la présidence de la 2^{ème} Commission ? Monsieur Jean-Claude BROSSIER.

M. BROSSIER.- Je vous confirme ce qui a été annoncé par Éric CHEVÉE, à savoir ma volonté de prendre la présidence de la Commission, si vous votez pour moi.

Bien sûr, je suis respectueux du système démocratique mais un seul candidat, cela ne fait pas très sérieux !

Malgré tout, si vous me le permettez, je vous expliquerai en une petite minute pourquoi je présente ma candidature.

J'ai présidé jusqu'au 31 mars dernier aux destinées de l'entreprise de travaux publics Jérôme, société indépendante basée à Tours. Je suis membre du CESER depuis trois ans, très présent et actif, je l'espère, dans cette 2^{ème} Commission.

Quelques éléments confirment mes compétences sur le sujet : je suis administrateur de la FNTP au niveau régional et national, plus particulièrement en charge d'une commission sur le bien-être au travail et la lutte contre les troubles musculo-squelettiques. Je suis aussi administrateur de Canaliseurs de France au niveau national et régional sur des dossiers beaucoup plus techniques, tels que le bilan patrimonial de l'eau et ce gros sujet intéressant du PCRS (notre prochaine révolution informatique).

Mme CHASSINE DENIAU.- Merci.

Monsieur BROSSIER, vous êtes candidat. Si vous êtes élu, vous entrerez de fait comme membre du Bureau. Dans ce cas de figure, une seule élection aura lieu pour la présidence de la 2^{ème} Commission et pour être membre du Bureau.

Le vote sera conduit selon les mêmes modalités que précédemment, à savoir un vote par moitié d'hémicycle. De la même manière, les équipes vont circuler parmi vous.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme LE FUR, secrétaire de séance.- L'ensemble des bulletins étant complet, nous allons commencer le dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement)

Mme BOSCH, présidente de séance.- Nous avons les résultats :

- nombre de votants : 97
- bulletin nul : 1
- bulletins blancs : 17
- suffrages exprimés : 79
- majorité absolue : 40

Monsieur BROSSIER a obtenu 79 voix.

Vous êtes donc élu président de la 2^{ème} Commission et, de fait, membre du Bureau.

Bravo, Monsieur BROSSIER !

M. BROSSIER.- Je vous remercie tous majoritairement de ce vote de confiance.

Je remercie aussi les 18 personnes qui vont m'empêcher de m'endormir sur mes lauriers et m'obliger à faire plus et mieux pour mériter leur vote la prochaine fois !

Merci.

Mme BOSCH, présidente de séance.- Nous devons maintenant voter pour le Rapporteur du budget.

Mme CHASSINE DENIAU.- Si vous en êtes d'accord, le vote sera conduit de la même manière.

La proposition est que le Rapporteur du budget, si vous en faites le choix mais je vais reposer la question des candidatures, puisse être en même temps membre du Bureau.

Je rappelle que les candidats potentiels au poste de Rapporteur du budget peuvent être soit des membres actuels du Bureau, soit des personnes non-membres du Bureau mais issues du 1^{er} Collège, toujours dans ce souci d'équilibre entre le 1^{er} et le 2^{ème} Collège.

Parmi les membres du Bureau actuel, y a-t-il des candidats au poste de Rapporteur du budget ? Je ne vois pas de candidatures.

Y a-t-il des candidats qui ne sont pas membres du Bureau pour assurer le poste et la fonction de Rapporteur du budget ?

Monsieur Hervé COUPEAU.

Mme BOSCH, présidente de séance.- Nous avons un seul candidat, Hervé COUPEAU, et nous allons procéder au même vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Mme LE FUR, secrétaire de séance.- Nous avons tous les bulletins, nous allons donc procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement)

Mme BOSCH, présidente de séance.- Mesdames et Messieurs, nous avons les résultats pour cette partie du vote :

- nombre de votants : 97
- bulletin nul : 1
- bulletins blancs : 25
- suffrages exprimés : 71
- majorité absolue : 36.

Monsieur Yves LAUVERGEAT a obtenu 1 voix.

Monsieur Hervé COUPEAU a obtenu 70 voix.

Monsieur COUPEAU est élu Rapporteur général du budget et, de fait, membre du Bureau.

Le Bureau est maintenant complet et nous avons un Président. Je vais donc me retirer de cette tribune.

En mon nom et au nom de vous tous, je remercie l'équipe ici autour de moi qui a beaucoup travaillé mais qui a finalement vu sa tâche un peu allégée grâce à une procédure un peu plus compacte. Nous aurions pu avoir deux ou trois votes de plus. Je les remercie vivement.

Nous accueillons le Président Éric CHEVÉE.

M. le Président.- Merci, Madame BOSCH, d'avoir présidé cette séance.

Comme je vous l'ai évoqué précédemment, je vous propose d'ouvrir la parole pour un bref débat, si vous en êtes d'accord, puisque nous sommes relativement en avance. Nous avons compté large au niveau du temps. S'il y a des prises de parole, je vous prie de lever la main afin que je puisse les noter.

Je vous rappelle le principe : faire des interventions assez brèves, même si je serai tolérant car nous avons un peu de temps et que vous n'aviez pas préparé, et qui concernent notre actualité, à savoir l'organisation des travaux et nos rapports à la région.

Jean-Jacques FRANÇOIS ?

M. FRANÇOIS.- Monsieur le Président, au nom de l'UNSA, je vous présente toutes nos félicitations.

Nous vous assurons que l'UNSA restera dans le même esprit qu'elle a eu jusqu'ici dans cette assemblée, à savoir pouvoir discuter avec tout le monde sans avoir de velléités particulières.

Nous vous assurons également, dans l'esprit de ce que vous avez indiqué, que l'UNSA adhère totalement au fait qu'au cours de ces six mois, des éléments pourraient être revus en anticipation de la mandature future, notamment sur les sujets qui nous ont posé certains problèmes.

Xavier BEULIN est parti, nous laissant aux prises à des difficultés. Cela ne remet pas l'homme en question mais nous pose interrogation pour éviter le retour de divers sujets comme le vote que nous venons de réaliser qui n'est pas prévu dans le règlement intérieur, alors qu'il pourrait être effectué différemment, avec toute la durabilité que cela entraîne. On peut toujours avoir le vote à main levée ou à bulletin secret, s'il est demandé, mais des aspects pourraient être revus, de même que nous avons la possibilité d'utiliser mieux les nouvelles technologies concernant certains votes.

Nous sommes tout à fait prêts à l'UNSA à participer à l'étude des évolutions qui pourraient avoir lieu.

Monsieur le Président, vous avez évoqué un autre sujet que nous avons peut-être plus souvent derrière la tête que présent : je veux parler de nos relations avec le Conseil régional lui-même, même si elles se sont un peu améliorées en ce qui concerne Dev'Up dans sa nouvelle configuration. Je n'en dirai pas plus mais, avec le Conseil régional, on peut certainement élaborer des relations plus fiables de façon que ce ne soient pas uniquement nos avis qui soient pris en compte mais que nous puissions également interférer sur certaines positions.

Voilà ce que je voulais dire au nom de l'UNSA mais je tiens à rassurer toute l'assemblée que l'UNSA continuera à travailler dans le même esprit avec les uns et les autres ici présents.

Merci.

M. le Président.- Merci, Jean-Jacques FRANÇOIS.

Jean-Louis CORVAISIER ?

M. CORVAISIER.- Je commencerai par exprimer des regrets :

- regret que nous n'ayons pas été en capacité de trouver une voie de transition pour ces huit mois restants de notre mandature ; le règlement intérieur ne le permet sans doute pas ;
- regret que le CESER n'ait pas pu rendre à Xavier BEULIN lors de ses obsèques l'hommage qui lui est dû ; la CGT a une position constante, elle se bat pour des idées et des idéaux, mais elle a le respect des femmes et des hommes, quels que soient nos accords ou nos désaccords.

Je vais maintenant répondre plus précisément à notre nouveau Président sur deux sujets.

Premièrement, la CGT souhaite que le CESER jouisse d'une totale autonomie à l'égard de tous les pouvoirs politiques et administratifs, y compris vis-à-vis du Conseil régional et du préfet de Région. À ce titre, nous sommes clairs, nous l'avons dit au Bureau, nous ne sommes pas pour des co-constructions avec le Conseil régional, notamment sur la question du SRADDET et bien au-delà : que ce soit clair !

Eu égard à sa composition représentant la société civile, nous souhaitons que le CESER soit une force de proposition au service des habitantes et des habitants de notre région, particulièrement lors des autosaisines sur de grands sujets de société. Plus aujourd'hui qu'hier, nous voyons les immenses attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Deuxièmement, selon un vieux sujet avec Xavier BEULIN – mais nous devons peut-être opérer un changement conséquent –, nous souhaitons des séances plus compatibles avec nos vies privées ; c'est vrai pour les conseillers mais également pour les salariés et les chargés de mission ; je pense aussi à notre sténotypiste à laquelle nous faisons subir quelquefois de très longues séances et nous estimons qu'il n'est pas raisonnable de la faire travailler si longtemps avec des cadences tellement importantes.

Au-delà de cette mandature, la CGT souhaite la pérennité du CESE comme des CESER mais avec des évolutions qui la justifient : être plus en phase, par ses travaux et ses préconisations, avec les grandes questions de société qui intéressent nos concitoyennes et nos concitoyens, avec une communication de masse, notamment par les réseaux sociaux. Il n'est pas normal que les rapports du CESE et des CESER soient ignorés d'une grande partie de la population.

Nous souhaitons également être plus représentatifs de la société civile.

Monsieur le Président, vous appartenez au 1^{er} Collège. Or, nous constatons que la majorité des présidents des CESER en sont issus, ce qui pose un problème démocratique, eu égard à la diversité de notre assemblée.

Nous souhaitons également, et ce sera le prochain Bureau, y voir une meilleure représentativité des sensibilités, mais j'ai senti une ouverture à ce sujet.

Par ailleurs, et ce sera un grand sujet au regard de l'évolution de la loi, nous désirons être en capacité d'évaluer des politiques publiques en toute transparence et en toute autonomie. Cela demande une efficience et des expertises mais c'est nécessaire pour nous.

Enfin, nous voudrions permettre, lors des séances plénières, un débat contradictoire. Nous sommes nombreux à penser que des déclarations figées sont ennuyeuses. Ce qui est intéressant, c'est l'échange et le débat, dès lors qu'il est riche et respectueux de nos différentes sensibilités.

Comme mon collègue, c'est dans cet esprit constructif et toujours attaché au débat de fond loyal que nous nous situons pour cette fin de mandature et c'est dans ce cadre que nous préparons la prochaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

Nous avons ensuite Alain LEJEAU.

M. LEJEAU.- Monsieur le Président, cher Éric, à nouveau toutes nos félicitations pour cette brillante élection avec plus de 65 % : bon nombre de candidats dans d'autres élections aimeraient atteindre ce score !

Je me permets, au nom du groupe IFA « Institutions – Fédérations – Associations » du 3^{ème} Collège CESER, d'affirmer nos attentes, notamment la nécessité de donner en toute transparence la place qui doit revenir à toutes les sensibilités des membres du CESER, comme l'a toujours souhaité notre très regretté Xavier BEULIN.

Nous notons avec satisfaction que l'ouverture du Bureau CESER s'effectuera dans huit mois à tous les groupes constitués, notamment le groupe IFA, riche d'une dizaine de membres.

Un seul rappel : neuf membres du 3^{ème} Collège au Bureau dont zéro membre du groupe IFA. Encore merci !

Nous nous inscrivons dans une recherche objective de l'intérêt général et dans le respect des opinions exprimées, avec tout notre soutien à la présidence du CESER et notre sincère considération et attachement à chaque permanent du CESER.

J'ai dit, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Jean-Louis DESNOUES.

M. DESNOUES.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je fais cette intervention au nom du groupe des Associations de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement.

Elle fait écho aux propos de notre Président et de ce qui a été dit précédemment, partagé par un grand nombre d'entre nous en général et par Yves LAUVERGEAT en particulier.

Cette période qui s'ouvre se présente comme une opportunité pour notre assemblée de revenir aux fondamentaux et de positionner – je devrais dire « repositionner » – le CESER dans son rôle de représentation de la société civile auprès de la Région et de la préfecture : l'indépendance des conseillers et des instances du CESER, soutenu par son service, dont nous reconnaissons tous la compétence des collaborateurs qui le composent, sous l'autorité d'une directrice au service de notre institution.

Il faudra profiter de cette période pour consolider et sécuriser notre fonctionnement interne. Cela a été rappelé et c'est une bonne chose.

Merci.

M. le Président.- Merci, Jean-Louis DESNOUES.

Antonio LORENZO.

M. LORENZO.- Bonjour à toutes et à tous.

Premièrement, félicitations à vous, Éric CHEVÉE, pour votre élection à laquelle nous avons participé.

Deuxièmement, nous vous confirmons notre volonté, donc celle de l'U2P, anciennement UPA, de continuer à travailler avec le même concours que jusqu'à présent.

Troisièmement, je l'ai déjà dit en 1^{er} Collège et je vais le répéter ici, nous avons le regret, dans la mandature qui se termine, de la non-représentativité au sein du Bureau de notre organisation professionnelle pourtant représentative de l'artisanat et du commerce de proximité. Je connais les bonnes intentions d'Éric CHEVÉE à ce sujet, donc je n'ai pas d'inquiétude mais je tenais à le rappeler en séance. À partir du prochain renouvellement, nous souhaitons que notre organisation soit légitimement représentée.

M. le Président.- Merci, Antonio LORENZO.

Algue VANMAELDERGEM.

Mme VANMAELDERGEM.- Je souhaite faire rapidement un petit témoignage : quand je suis arrivée au CESER en 2009, j'étais la première femme au Bureau. J'avais 29 ans, j'étais la plus jeune. Depuis, des efforts ont été effectués car des organisations de jeunesse et des jeunes sont entrés.

Au-delà des jeunes, il y a une difficulté de représentativité du CESER par rapport à la société en général : il n'y a qu'à voir notre couleur de peau à tous !

Sur le fond, la Région est chef de file depuis la loi « égalité et citoyenneté » des politiques Jeunesse. J'aimerais que le CESER se saisisse, en lien avec des organisations de jeunesse et avec les personnes qui représentent ici cette tranche d'âge mais aussi les autres, de cette question traitée un peu en tuyau et pas forcément de façon transversale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Pour finir : Michel COHU.

M. COHU.- Monsieur le Président, toutes nos félicitations !

Le groupe FO s'était positionné, voici déjà quelque temps, sur la candidature d'Éric CHEVÉE et nous nous félicitons que cette élection se soit déroulée dans les conditions optimales en ce qui le concerne.

Quelques mots simplement puisque beaucoup d'éléments ont déjà été exprimés et seront à reprendre, notamment dans le règlement intérieur que nous devons retravailler et concernant divers dossiers : je vais simplement revenir sur ce qui a fait débat depuis quelque temps, à savoir la coconstruction.

Il faut être extrêmement prudent à ce sujet et notre groupe s'est prononcé : il nous faut garder notre identité, notre indépendance et notre liberté d'expression. Il en va de la crédibilité des CESER par rapport au monde politique, que je respecte, qui a sa place et qui est nécessaire dans notre démocratie mais nous devons rester ce que nous sommes.

C'est uniquement sur ces trois points que je voulais insister.

Je rebondis sur les propos de Jean-Louis CORVAISIER : il nous faudra revoir notre extériorisation, en faisant connaître nos travaux, notre manière de travailler et les propositions que nous pouvons faire. On se rend compte et on constate souvent que le CESER, même dans sa dénomination et sa composition, est complètement inconnu du grand public. Des efforts particuliers doivent être menés. Je crois que c'est la volonté du nouveau Président.

En tout cas, nous le soutiendrons dans cet effort.

M. le Président.- Merci, Michel COHU.

Merci à tous de vos interventions.

Y en a-t-il d'autres ? (*Réponse négative*)

Pas de regrets ?

Peut-être quelques mots à mon tour pour répondre, vous donner des informations sur notre organisation, sur notre rapport à l'Exécutif notamment et avec l'extérieur, et parler un peu du fond sur les travaux qui s'annoncent, particulièrement en matière de Schéma d'aménagement du territoire.

Concernant notre organisation, si j'ai bien compris, vous avez souhaité revenir aux fondamentaux, c'est-à-dire, pour la fin de la mandature, que chacun de nos organes de gouvernance soit ramené à sa place. C'est un élément important. Nos assemblées plénières sont les organes souverains et sont là pour trancher en dernier ressort sur les rapports, les avis, les débats. Nous n'allons pas les modifier pour le moment, elles sont souveraines. Il est vrai qu'elles fonctionnent de manière un peu trop formelle, mais ce sera peut-être dans un deuxième temps que nous reverrons cet aspect.

Nous avons un Comité des Vice-présidents qui pose parfois question, dans la mesure où il s'insère entre deux Bureaux et poursuit aussi des travaux au fond. Cela présente un problème. Je rappelle que, d'après l'article 7 de notre règlement intérieur, il prépare les réunions de Bureau, réfléchit en amont sur les orientations stratégiques et veille à la cohérence de nos travaux mais ne fait pas de travaux au fond. Or, ces derniers temps, il y a peut-être eu une confusion sur ce sujet. J'en ai discuté avec certains d'entre vous et je souhaite que le Comité des Vice-présidents revienne dans ce rôle d'organisation stratégique et de cohérence des travaux.

Le Bureau est un organe essentiel, celui où sont prises au final les décisions qui seront présentées en assemblée plénière. Il doit se réunir le plus souvent possible, de mon point de vue, à un rythme assez soutenu pour constamment travailler en correspondance avec les Commissions.

Les Commissions et les sections préparent les rapports. D'ici la fin de la mandature, il n'y aura pas de constitution de nouveaux groupes de travail. Je vais vous expliquer pourquoi : c'est tout simplement parce que nous en avons déjà beaucoup en train.

Toujours s'agissant de notre organisation, il faut préparer l'avenir en corrigeant certains points de notre règlement intérieur.

Nous n'allons pas le faire aujourd'hui ni dans le cadre de cette mandature. Plus exactement, nous le ferons en conclusion de cette mandature.

Il y a nécessité de prendre en compte ce qu'il s'est passé, notamment sur les difficultés que nous avons eues à fonctionner. Il ne faut rien exclure. En la matière, nous devons apporter des modifications à notre règlement intérieur, notamment en cas de vacance de siège du Président, et compléter sur certains points les délégations du Président, afin d'éviter de se trouver de nouveau dans des situations compliquées.

Ce sont deux points qu'il faut traiter non pas dans l'urgence mais de façon assez rapide.

Sur ce sujet, je vous propose de constituer auprès de moi un groupe informel, un comité *ad hoc*, composé :

- d'un membre du 2^{ème} Collège : le Vice-président Michel COHU parce que je sais qu'il ne reviendra pas et aura donc l'indépendance pour nous faire des propositions en la matière ;
- d'un membre du 1^{er} Collège : Alain BRUNAUD qui a siégé et siège encore dans beaucoup d'organisations et qui sera d'un excellent conseil en la matière ;
- d'un conseiller membre de l'assemblée : Pierre ALLORANT puisque nous aurons besoin d'un juriste pour travailler ces questions.

Que l'on ne se méprenne pas : ce groupe est simplement chargé de me faire des propositions que je transmettrai au Bureau et c'est ce dernier qui proposera à l'assemblée en fin d'année les modifications qui s'imposent, sauf sur le problème de la délégation de signature, sujet sur lequel je demanderai d'avancer assez vite.

Dans la droite ligne de ce que soulevait Jean-Louis CORVAISIER notamment, ils pourront travailler sur la manière de conduire nos travaux, notamment nos assemblées plénières, et de libérer plus la parole. Vous avez vu aujourd'hui que j'ai déjà essayé d'aller en ce sens.

Le deuxième sujet est celui de notre rapport à l'Exécutif : c'est une question délicate.

C'est vrai, nous sommes jaloux de notre indépendance, on va dire de notre autonomie. La loi nous donne pourtant des responsabilités nouvelles, y compris en matière de participation à l'évaluation des politiques publiques. Il faut bien trouver la bonne coordination avec les travaux de la Région. Si nous voulons que les nôtres soient utiles et ne constituent pas simplement une suite de rapports à mettre sur une étagère, pour reprendre une expression qui nous avait marqués, nous devons être dans l'anticipation par rapport aux travaux du Conseil régional. Cela suppose que nous sachions ce qu'il s'y passe et que nous entretenions, de ce point de vue, des relations qui nous permettent d'être en anticipation sur nos travaux.

Comment travailler ensemble avec le Conseil régional ? J'ai regardé ce qui se pratiquait ailleurs, chez nos collègues des autres CESER. Diverses expériences sont menées.

L'une d'elles est très ancienne en Nouvelle Aquitaine : il s'agit des groupements inter-assemblées où les Commissions CESER et celles du Conseil régional sont regroupées. J'ai eu l'explication la semaine dernière : en fait, ils se regroupent non pas pour discuter de projets mais plutôt pour entériner des décisions ou qu'on leur en expose.

J'ai appris aussi que le président ROUSSET était ce matin même devant le Bureau du CESER pour une séance de ce qu'ils appellent des « questions-réponses » qui durent trois ou quatre heures sur des sujets préparés à l'avance. Peut-être est-ce une formule plus efficace que les bureaux communs dont nous avons vu par le passé qu'ils n'étaient pas forcément très suivis du côté du Conseil régional, alors qu'ils l'étaient très bien du côté du CESER.

Autre expérience sur laquelle j'ai regardé ce qu'il se passait : en Bourgogne-Franche-Comté, le débat s'avance aussi sur le SRADDET. Or, dans son avis rendu au mois de janvier dernier, le CESER parle clairement de coconstruction du SRADDET avec le Conseil régional.

Vous voyez que tout est dans la nature et que les positions sont diverses.

Nous devons trouver notre bonne articulation sur ce problème de l'anticipation, tout en conservant notre autonomie et notre indépendance de décision.

C'est évidemment ce à quoi je vais m'attacher afin que nos travaux soient le plus efficaces possible.

Pour ma part, la formule des plénières communes est assez intéressante, dans la mesure où elle permet d'exposer médiatiquement le CESER en position favorable.

Si vous en êtes d'accord, je proposerai au Président BONNEAU, que je vais rencontrer en fin d'après-midi, de reprendre cette idée de la plénière commune pour travailler sur des sujets majeurs comme celui du SRADDET ; il ne s'agit pas d'en faire une tous les ans.

Je voudrais maintenant vous rappeler les travaux que nous effectuons en ce moment.

Le CESER travaille sur le logement, la démocratie participative, l'égalité des lycéens en situation de handicap, l'économie circulaire, la convention TER/TET, l'économie sociale et solidaire, la conjoncture, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, une communication sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, une contribution sur le Plan régional de santé, le suivi des préconisations de la 1^{ère} Commission, le rapport sur l'offre de formation et le rapport sur l'ubérisation de l'économie. Près de 15 sujets sont actuellement en travaux au CESER.

Pour ma part, je suis très fier des travaux accomplis au sein de cette assemblée, mais je trouve qu'ils ne sont pas suffisamment valorisés à l'extérieur ni pris en compte dans les politiques régionales. Nous devons donc trouver cette anticipation, cette manière de travailler avec le Conseil régional pour que tout ce que nous réalisons là, et qui est très utile, soit intégré au mieux dans les politiques régionales.

C'est là encore ce que je verrai avec François BONNEAU.

Concernant le SRADDET, je voudrais vous dire quelques mots. Pour ce qui est des travaux effectués sur cette quinzaine de sujets, tout le monde doit avoir en tête de les incorporer, d'avoir une section ou quelque chose qui nous rappelle qu'il faut les intégrer demain au Schéma d'aménagement du territoire qui est essentiel. À son sujet, nous avons, nous CESER, une antériorité puisque nos prédécesseurs avaient largement sollicité la Région pour l'élaboration du SRADDT.

Cette réflexion, sur la base de nos quinze travaux en cours, doit s'intégrer pour répondre à quelques nouveaux grands défis qu'il faudrait vraiment prendre en compte par rapport à 2016.

Le premier d'entre eux est incontestablement le défi écologique du réchauffement climatique. Depuis la COP21, il y a eu assez peu de concrétisations, dans notre économie et dans notre société, des préconisations, pourtant essentielles en la matière. Nos politiques d'environnement, de l'eau, d'efficacité énergétique des bâtiments ou nos préconisations qui viendront demain, je l'espère, concernant l'économie circulaire, tout cela n'est pas encore suffisamment intégré dans les politiques nationales ni dans les politiques territoriales.

L'enjeu est majeur parce que nous devons faire face, avec ces changements climatiques, à de profondes migrations, peut-être à l'intérieur de notre territoire mais aussi, on le sait, plus généralement vers notre continent. C'est vraiment un sujet à intégrer dans notre dimension d'aménagement du territoire.

Le deuxième sujet sur lequel il me semble absolument important de travailler est celui de la révolution digitale.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de participer à un séminaire sur le sujet de la formation et nous étudions les conclusions du Conseil d'orientation pour l'emploi. Je ne sais pas si vous avez lu ce rapport mais les conclusions auxquelles il arrive, concernant les 20 millions d'emplois privés en France, sont que 10 % d'entre eux seront supprimés – ce qui ne veut pas dire que d'autres ne seront pas créés dans d'autres domaines – et 50 % seront directement impactés par la révolution digitale et numérique.

En termes de formation professionnelle, par exemple – domaine de compétence, s'il en est, de la Région –, cela représente un budget que l'on peut estimer entre 30 et 40 milliards d'euros nécessaires pour assurer la transformation sociale des salariés en France, dans les entreprises privées uniquement.

Comment intégrer cette dimension dans nos politiques régionales dans le cadre d'un aménagement du territoire et d'un aménagement de nos politiques ? C'est un point essentiel.

Nous devons également réfléchir sur les nouvelles compétences qui seront une évolution par rapport au SRADDT que nous avons connu, compétences en matière d'économie, de formation, de mobilité dont nous avons vu qu'elle était complétée par la mobilité interurbaine mais aussi par les TET cette année, et en matière de gestion de fonds européens.

Le quatrième défi qui s'ouvre à nous est ce que j'appellerai la nouvelle dialectique des territoires, avec la création des métropoles. Les résultats d'hier ont montré, malheureusement, l'écart grandissant entre une société métropolisée, si je puis me permettre cette expression, et le monde rural, le reste de notre territoire. On voit bien là un enjeu qui dépasse le seul aménagement du territoire. C'est un enjeu majeur, y compris pour la cohésion de notre société.

En la matière, c'est tout nouveau pour nous : dans le précédent SRADDT, nous avons prévu un aménagement de l'espace, avec 8 agglomérations et 16 pôles de centralité autour des villes moyennes. Quelle organisation demain ? Comment intégrer deux métropoles ? Est-ce un schéma « 2 plus 6 plus 16 » ? Est-ce un schéma repensé ? Quelles possibilités d'échanges entre les métropoles et le territoire ? Nous savons qu'il n'est pas facile de concrétiser des politiques d'échanges entre les territoires.

Ce sont autant de questions auxquelles nous devons répondre dans les mois qui viennent.

Je voudrais franchement vous encourager à travailler sur ces sujets. Nous devons être à la hauteur de notre réputation dans les débats sur le SRADDET.

Je voudrais m'adresser spécifiquement aux plus anciens d'entre nous sur les bancs de cette assemblée, notamment aussi à ceux qui vont nous quitter à la fin de l'année : ne considérez pas que faire un simple bilan de la situation à ce jour soit suffisant ! On attend beaucoup plus de vous en la matière. Pour essayer de faire une synthèse entre ce que disaient Xavier BEULIN et André LOPEZ, notre précédent Directeur, au moment de son départ en retraite, il faut que nous soyons des « défricheurs impertinents ».

« Défricheurs » était le mot qu'employait Xavier BEULIN pour dire que nous devons pousser un peu nos méninges dans différents domaines.

« Impertinents » est le mot qu'avait employé André LOPEZ.

Soyez des « défricheurs impertinents » sur le sujet du SRADDET, laissez-vous aller, faites des propositions ! Elles sont toutes bonnes. Elles seront analysées et nous retiendrons les meilleures.

En conclusion, je voudrais vous dire que la grande difficulté du CESER est de se faire connaître à l'extérieur. Sur ce sujet, je m'engage.

Je voudrais m'engager à être présent auprès de vous, de vos mandants et de vos organisations.

Pendant les huit mois du reste de la mandature, chaque fois que vous en exprimerez l'envie, je voudrais aller dans vos organisations pour expliquer ce qu'est le CESER, valoriser les travaux des conseillers et du CESER, de manière que nous soyons connus, ce qui serait une première étape, et mieux considérés afin que nos travaux puissent être mieux intégrés dans les politiques régionales.

Sur ce sujet, il faudra peut-être avoir des évolutions en matière de communication, comme le disait Jean-Louis CORVAISIER, dans les réseaux sociaux ou d'autres supports.

Pour la fin de l'année, notre plan de travail est assez chargé.

Je vous remercie tous encore une fois de votre confiance et de votre investissement dans ces travaux qui s'annoncent et je ne doute pas que cette fin de mandature soit passionnante.

Merci à tous. Nous nous retrouvons pour le déjeuner.

(La séance est levée à 11 heures 33.)